

Lyon, le 6 octobre 2023

## Courrier à l'attention des familles des personnes accompagnées par l'Adapei 69

### Objet : situation financière de l'Adapei 69

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous vous adressons aujourd'hui ce courrier pour vous alerter sur la situation financière très critique de notre association l'Adapei 69 et pour vous exposer les mesures indispensables à la poursuite de son action.

En effet, l'Adapei 69 a présenté lors de son Assemblée générale de juin 2023 un **déficit budgétaire de plusieurs millions d'euros** pour l'année 2022, situation inédite dans l'histoire de l'Adapei 69. Les efforts collectifs fournis au cours des derniers mois ont permis de stabiliser la trésorerie associative mais n'ont malheureusement pas infléchi la courbe des dépenses.

Le prévisionnel pour fin 2023 prévoit un doublement du déficit par rapport à l'année 2022 (-10 millions d'euros en résultat comptable à fin 2023).

L'Adapei 69, pour continuer d'assurer sa mission, a dû fortement puiser dans ses fonds propres et ses actifs. Aujourd'hui, elle n'a plus les moyens de continuer ainsi.

**Nous sommes contraints d'adopter des mesures fortes**, qui vont impacter le fonctionnement de notre Association et l'accompagnement des personnes et de leurs proches.

### Pourquoi ce déficit ?

Un important travail d'analyse a été mené dès mi-2022 et fait apparaître 4 raisons principales :

- **Contexte inflationniste** : hausse des prix de l'alimentation, des transports, de l'énergie et des achats de manière générale, insuffisamment compensée par nos financeurs ;
- **Crise du recrutement**, nécessitant le recours au remplacement et à l'intérim, engendrant un coût supplémentaire conséquent ;
- **Sous-financement des mesures salariales** prises par le gouvernement ces dernières années : indemnité Ségur, augmentation du SMIC et du point d'indice ;
- **Déficit structurel historique de certains établissements et services** (notamment les établissements médicalisés et ceux qui accompagnent les situations les plus complexes).

### Qu'en est-il ailleurs ?

L'Adapei 69 est loin d'être la seule à connaître des difficultés de cette ampleur. D'autres secteurs, partenaires sont également touchés : hôpital, psychiatrie, personnes âgées, soins à domicile, social... Ceci ne laisse présager aucune amélioration à court terme. Il est donc indispensable d'agir vite, dès maintenant, pour garantir la pérennité de l'Adapei 69.

D'autres associations locales du secteur du handicap ont déjà adopté des mesures, de retour à l'équilibre. La taille de l'Adapei 69, ses fonds propres associatifs, lui permettaient jusqu'à lors d'être plus souple et d'accueillir de nombreuses situations dites « complexes », avec la mise en place d'accompagnements individuels quand cela s'avérait nécessaire. Face à cette situation financière alarmante, l'Adapei 69 n'a d'autre choix que d'adopter elle aussi des mesures contraignantes.

*Association métropolitaine et départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales*



## **Plan de retour à l'équilibre (PRE)**

**L'Association a bien entendu alerté très tôt ses trois financeurs** (l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon) sur la situation d'urgence et a sollicité des financements à la juste hauteur des enjeux.

**L'Adapei 69 a également engagé début 2023 un 1<sup>er</sup> Plan de retour à l'équilibre (PRE)**, établi avec les directions des établissements et les membres du Conseil d'administration. L'objectif poursuivi était le suivant : tenter de rétablir l'équilibre financier, tout en préservant au maximum les modalités d'accompagnement proposées.

**Malheureusement, les premières mesures se révèlent insuffisantes**, le nombre d'établissements à l'équilibre financier se raréfie et les fonds propres ne peuvent plus combler le déficit.

**Un 2<sup>e</sup> PRE** a été largement débattu en Conseil d'administration, composé majoritairement de parents concernés par le handicap. La survie de l'Association dépendant de ce nouveau PRE, il a été adopté à l'unanimité le 25 septembre.

**L'ensemble des administrateurs déplore avec amertume que notre Association parentale en arrive là**, faute d'un financement à la hauteur pour l'accompagnement de tous. Le Conseil d'administration s'indigne devant l'absence d'une politique nationale forte pour le secteur du handicap, pour les personnes accompagnées, leurs proches aidants et les professionnels.

## **Mesures concernant les accompagnements et les familles**

Les mesures annoncées dans le PRE vont concerner les ressources humaines, les politiques d'investissement, d'achat ainsi que l'offre proposée, dans une logique de contenance des dépenses.

**Ces mesures, qui modifient les habitudes de notre Association, vont également avoir un impact pour votre proche accompagné et pour l'ensemble des aidants :**

- 1 Sans un meilleur financement des coûts à la place, une transformation va devoir s'opérer au sein de certains établissements et services :
  - relocalisation de certaines offres ;
  - réorganisation de certaines unités ;
  - aménagement des calendriers d'ouverture ;
  - réduction des places d'internat.
- 2 La souplesse accordée jusqu'ici pour l'accompagnement de certaines situations individuelles n'est aujourd'hui plus possible, car non prise en compte dans les financements :
  - Seuls les transports collectifs prévus dans le cadre des enveloppes allouées seront maintenus ;
  - Les accompagnements collectifs seront privilégiés. Pour les situations qui nécessitent des accompagnements individuels ou du renfort en personnel, l'Association ne pourra s'engager que si elle a la certitude que les financements complémentaires sont accordés ou que les accompagnements sont compatibles avec le projet de l'établissement, l'organisation et le budget de l'établissement ;
  - En l'absence de dossier administratif complet, les accueils seront repoussés ou suspendus.
  - Chaque famille doit respecter les règles de présence et d'absence en vigueur dans son établissement. Certaines familles privilégient leurs organisations personnelles et familiales aux contraintes des établissements (vacances, week-end, rentrées en IME...). Or, ces absences ont des répercussions énormes sur les taux d'activité des établissements et donc le financement des prix de journée. Les familles concernées seront contactées. Toute situation inadaptée sera signalée auprès des autorités compétentes, pour suspendre l'accueil si nécessaire.

- 3 Les transferts, c'est-à-dire les séjours organisés par les établissements et services, sont suspendus pour l'ensemble de l'Association. Certaines activités pourront être réduites.

Nous avons bien conscience des répercussions de ces mesures dans la vie et les habitudes de vos familles. Elles pourront engendrer des sentiments de découragement, d'incompréhension et de colère. Soyez pourtant assurés que nous avons étudié toutes les pistes. Nous n'avons malheureusement d'autre choix que de mettre en œuvre ces mesures contraignantes pour toutes et tous. Il en va de la survie de l'Adapei 69.

Nous comptons sur votre compréhension et votre bienveillance pour faciliter la mise en œuvre de ce plan dans chaque établissement et service. Nous sollicitons également votre compréhension à l'égard des cadres de direction et des professionnels de terrain, qui sont des salariés engagés subissant eux-mêmes ces mesures. Le PRE de chaque établissement et service sera présenté aux familles dès que possible.

L'Adapei 69 poursuit bien entendu son action militante auprès des pouvoirs publics pour décrire et dénoncer cette situation.

Dans ce contexte difficile, nous vous rappelons que chaque adhésion à l'Adapei 69 compte. Soutenir l'Association est le meilleur moyen d'exprimer ce mécontentement collectif et nous constatons malheureusement que beaucoup de familles ne sont toujours pas adhérentes.

Sachant pouvoir compter sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Valérie Bérard  
Présidente



Nicolas Bordet  
Directeur Général

